

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FERMETURE RUE DE VERSAILLES ET STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu la demande de Monsieur **Nicolas PFAFF** afin de procéder à la fermeture de la rue de Versailles **lundi 1^{er} juillet à partir de 8h jusqu'à 12h** afin d'effectuer un coulage de béton par l'intermédiaire d'un camion pompe et d'une toupie au 10 rue de Versailles,

Vu sa demande afin de neutraliser une place de stationnement devant la boulangerie localisée au numéro 2 de la rue,

Vu l'intérêt général,

ARRETE n°2024-238

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux intérieurs à son domicile du 10 rue de Versailles, Monsieur Nicolas PFAFF est autorisé à fermer la rue afin qu'un camion pompe / toupie y coule du béton le lundi 1^{er} juillet de 8h à 12h. Il lui est également permis de neutraliser une place de stationnement devant la boulangerie du 2 de la rue.

ARTICLE 2 : La signalisation routière sera indiquée par les Services Techniques. La fermeture sera notamment mise en place depuis le début de la rue de Versailles (au niveau du 2 de la rue).

L'arrêté municipal sera affiché par la Police Municipale. L'accès aux véhicules de secours et d'incendie devra être maintenu durant la durée de la livraison. La Police Municipale demeure compétente pour procéder à l'enlèvement des véhicules.

ARTICLE 3 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

A Montfort l'Amaury, le 27 juin 2024


Hervé PLANCHENAULT
Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines

